



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 JANVIER 2024

Délibération n° CA 03/2024

Portant sur le rapport relatif à l'avenant n°1 au marché d'audit comptable et financier portant sur l'analyse détaillée des comptes d'exploitation et le suivi de la compensation financière allouée à la convention de Délégation de Service Public aérienne 2020-2023 entre la Corse et le Continent

Le Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse s'est réuni le 15 Janvier 2024 à 10h00 sous la présidence de Madame Flora Mattei, Conseillère Exécutive, Présidente de l'Office des Transports de la Corse, en visioconférence via Teams

Membres présents :

Mme MATTEI Flora	Conseillère Exécutive, Présidente de l'OTC
Mme ANTONINI Danielle	Conseillère de l'Assemblée de Corse
M. BICCHIERAY Didier	Conseiller de l'Assemblée de Corse
M. BRADESI Laurent	Représentant le syndicat Strada Corsa
M. CASTELLI Antoine	Représentant le syndicat CGC
M. GIOVANNANGELI Dominique	Représentant l'URAF de Corse
M. LUCCIONI Don Joseph	Conseiller de l'Assemblée de Corse
Mme MARCHETTI Sandra	Conseillère de l'Assemblée de Corse
M. PANZANI Jean-Paul	Conseiller de l'Assemblée de Corse
Mme PIETRI Véronique	Conseillère de l'Assemblée de Corse
M. SAVELLI Jean-Michel	Conseiller de l'Assemblée de Corse
M. SAVELLI Joseph	Conseiller de l'Assemblée de Corse
Mme TIBERI Julia	Conseillère de l'Assemblée de Corse
M. TROJANI Paul	Représentant la CCI de la Haute Corse
M. VALDRIGHI Hervé	Conseiller de l'Assemblée de Corse

Membres ayant donné pouvoir :

M. ACQUAVIVA Jean-Félix	Conseiller de l'Assemblée de Corse
Mme BASTIANI Angèle	Présidente de l'ATC
Mme BOZZI Valérie	Conseillère de l'Assemblée de Corse
Mme LEBOMIN Vanina	Conseillère de l'Assemblée de Corse
Mme MAUPERTUIS Marie-Antoinette	Présidente de l'Assemblée de Corse
M. QUASTANA Paul	Conseiller de l'Assemblée de Corse
M. MELA Georges	Conseiller de l'Assemblée de Corse
M. VANNI Hyacinthe	Conseiller de l'Assemblée de Corse

Membres absents ou excusés :

Pour l'autorité compétente par délégation



M. ARRIGHI Pierre	Représentant la Chambre d'Agriculture 2A
M. BENZONI Joseph	Représentant la CCI de la Corse du Sud
M. BINDINELLI Jacques	Représentant le syndicat SPTC
M. DE PERETTI Nicolas	Représentant le syndicat CFDT
Mme FERRI Evelyne	Représentant le syndicat CGT
M. LECCIA Jean-Baptiste	Représentant le syndicat FO
Mme NICOLAI MARCELLINI Marie-Désirée	Représentant le syndicat STC
M. MIAS Patrick	Représentant la CRMA de Corse
M. VENTURI Jean-Marc	Représentant la Chambre d'Agriculture 2B

Membre de plein droit :

M. Amaury De Saint-Quentin, Préfet de Région, Préfet de la Corse du Sud, représenté par M. Alexandre LALLEMENT, chargé de mission mobilités-énergie au Secrétariat Général pour les Affaires de Corse.

Membres avec voix consultative :

M. SANTONI Jean-François	Directeur Général de l'OTC
Mme STAEBLER Martine	Payeur de Corse (Absente excusée)

Assiste de plein droit à la réunion du Conseil d'Administration :

M. DE GIACOMONI Roch représentant le Directeur Général des Services de la Collectivité de Corse au titre de la Tutelle

Le Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse

- **Vu** le code général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.4421-1 à L.4426-1,
- **Vu** la délibération n° 92/21 AC de l'Assemblée de Corse du 26 mai 1992 portant adoption des statuts de l'Office des Transports de la Corse,
- **Vu** la délibération n° 95/03 AC de l'Assemblée de Corse du 9 février 1995 portant modification des statuts de l'Office des Transports de la Corse,
- **Vu** la délibération n° 02/427 AC de l'Assemblée de Corse du 18 décembre 2002 relative aux agences et offices de la Collectivité Territoriale de Corse et portant modification des statuts de ces établissements publics,
- **Vu** la délibération N° 19/278 AC de l'Assemblée de Corse décidant de recourir aux Délégations de Service Public pour l'exploitation, à compter du 25 mars 2020, de services aériens réguliers entre les quatre aéroports de Corse d'une part, et les aéroports de Paris Orly, Marseille et Nice d'autre part en conformité avec les Obligations de Service Public imposées par délibération n° 18/491 AC de l'Assemblée de Corse du 20 décembre 2018,
- **Vu** la délibération n° 21/117 AC de l'Assemblée de Corse du 1^{er} Juillet 2021 portant élection du Président du Conseil Exécutif de Corse et des Conseillers Exécutifs,
- **Vu** l'arrêté n° 21/005 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse du 6 Juillet 2021 portant désignation de Madame Flora MATTEI, Présidente de l'Office des Transports de la Corse,
- **Vu** la délibération n° 21/129 AC de l'Assemblée de Corse du 22 Juillet 2021, portant désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein des organismes divers,



Vu l'arrêté n° 21/177 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 14 Septembre 2021 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,

- **Vu l'arrêté n° 22/092 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 15 Mars 2022 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,**
- **Vu l'arrêté n° 22/972 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 6 Décembre 2022 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,**
- **Vu l'arrêté n° 23/031 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 7 Février 2023 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,**
- **Vu l'arrêté n° 23/556 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 7 Septembre 2023 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,**
- **Vu l'arrêté n° 23/824 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 21 Novembre 2023 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,**
- **Vu la délibération n° CA 32/2020 du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse en date du 19 Octobre 2020 relative à l'attribution du marché d'audit comptable et financier portant sur l'analyse détaillée des comptes d'exploitation et le suivi de la compensation financière allouée à la convention de Délégation de Service Public aérienne 2020-2023 entre la Corse et le continent,**
- **Vu la délibération n° CA 43/2022 du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse en date du 09 décembre 2022, portant sur le point d'étape renouvellement du service aérien 2024-2027,**
- **Vu la délibération n° CA 27/2023 du Conseil d'Administration de l'office des Transports de la Corse en date du 26 juin 2023, portant sur le rapport relatif au point d'étape renouvellement du service public aérien,**
- **Vu la délibération n° CA 30/2023 du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse en date du 13 novembre 2023, portant sur le rapport relatif au point d'étape renouvellement du service public aérien à compter du 1 janvier 2024,**
- **Vu la délibération n° CA 35/2023 du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse en date du 11 Décembre 2023 portant sur le rapport relatif à la prolongation des conventions de DSP aérienne 2020-2023 pour l'exploitation des services réguliers entre les aéroports de Corse et l'aéroport de Paris Orly du 1^{er} Janvier 2023 au 24 Mars 2024,**
- **Vu la délibération n° 23/185 AC de l'Assemblée de Corse en date du 21 Décembre 2023 portant sur le rapport relatif à la prolongation des conventions de DSP aérienne 2020-2023 pour l'exploitation des services réguliers entre les aéroports de Corse et l'aéroport de Paris Orly du 1^{er} Janvier 2023 au 24 Mars 2024,**
- **Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offre du 21 décembre 2023**
- **Vu le rapport relatif à l'avenant n°1 au marché d'audit comptable et financier portant sur l'analyse détaillée des comptes d'exploitation et le suivi de la compensation financière allouée à la convention de Délégation de Service Public aérienne 2020-2023 entre la Corse et le Continent en date du 15 Janvier 2024.**

**Le Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,
Après en avoir délibéré,**



Approuve le rapport relatif à l'avenant n°1 au marché d'audit comptable et financier portant sur l'analyse détaillée des comptes d'exploitation et le suivi de la compensation financière allouée à la convention de Délégation de Service Public aérienne 2020-2023 entre la Corse et le Continent en date du 15 Janvier 2024.

Nombre total de membres du conseil d'administration : 32

Nombre de membres du conseil d'administration présents ou représentés : 23

Nombre de voix pour : 21

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstentions : 0

Nombre de non-participations : 2

ARTICLE 2 :

Autorise le Directeur Général à signer un Avenant au marché « Audit comptable et financier portant sur l'analyse détaillée des comptes d'exploitation et le suivi de la compensation financière allouée à la convention de Délégation de Service Public aérienne 2020-2023 entre la Corse et le Continent » avec le Groupement CORSE AUDIT-EUROCIF.

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de l'Office des Transports de la Corse ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Fait à Ajaccio, le 15 janvier 2024

Flora MATTEI